

Établissement public

# Chambre d'agriculture des Pays de la Loire



Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 3 missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014. Elles doivent :

- contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
- assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Dans les Pays de la Loire, la Chambre régionale dont les services réunissent depuis 2018 tous les salariés des Chambres de la région, assure de nombreuses actions et interventions dans le cadre de ces grands axes.

La Chambre d'agriculture Pays de la Loire appuie le GRAINE dans la coordination du programme d'interventions Agriculture et Biodiversité en Pays de la Loire.



**Téléphone :** 02 41 18 60 00

**Mail :** [accueil@pl.chambagri.fr](mailto:accueil@pl.chambagri.fr)

**Site internet :**

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>

**Adresse :** 9 Rue André Brouard,  
49000 Angers, France Pays de la Loire

**Facebook :**

<https://www.facebook.com/Chambres.agriculture.PdL>

**Twitter :**

<https://twitter.com/ChambagriPdL>